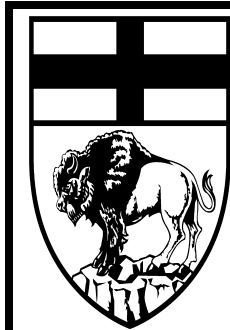


Mardi 12 avril 2011



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

# FEUILLETON

N° 27  
ET AVIS

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

### AFFAIRES COURANTES

#### DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M<sup>me</sup> DRIEDGER

(N° 205) — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (homologation des mammographes)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Mammography Accreditation)*

M<sup>me</sup> DRIEDGER

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (agrément et publication de documents)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Accreditation and Disclosure)*

M<sup>me</sup> DRIEDGER

(N° 208) — *Loi modifiant la Loi sur les interventions médicales d'urgence et le transport pour personnes sur civière (civière motorisées)/The Emergency Medical Response and Stretcher Transportation Amendment Act (Power-Assisted Stretchers)*

#### PÉTITIONS

M. BRIESE

M. GOERTZEN

M. BOROTSIK

M<sup>me</sup> MITCHELSON

#### RAPPORTS DE COMITÉS

#### DÉPÔT DE RAPPORTS

#### DÉCLARATIONS DE MINISTRE

#### QUESTIONS ORALES

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

### GRIEFS

## ORDRE DU JOUR

### AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

#### DEUXIÈME LECTURE

M<sup>me</sup> la ministre HOWARD

(N<sup>o</sup> 15) — *Loi modifiant la Loi sur l'arbitrage relatif aux pompiers et aux travailleurs paramédicaux/The Firefighters and Paramedics Arbitration Amendment Act*

---

## FEUILLETON DES AVIS

#### AVIS DE MOTIONS POUR MERCREDI

M. le ministre Swan

(N<sup>o</sup> 16) — *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers et la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Safer Communities and Neighbourhoods Amendment and Criminal Property Forfeiture Amendment Act*

M<sup>me</sup> ROWAT

(N<sup>o</sup> 211) — *Loi sur l'accès aux défibrillateurs/The Defibrillator Access Act*

M<sup>me</sup> TAILLIEU

(N<sup>o</sup> 212) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (non-admissibilité aux prestations — voleurs d'automobiles)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Elimination of Benefits for Auto Thieves)*

M<sup>me</sup> ROWAT

(N<sup>o</sup> 213) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (cartes-cadeaux)/The Consumer Protection Amendment Act (Gift Cards)*

M. DERKACH

(N<sup>o</sup> 214) — *Loi sur le Jour du patrimoine ukrainien/The Ukrainian Heritage Day Act*

M<sup>me</sup> ROWAT

(N<sup>o</sup> 215) — *Loi sur le dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés/The Universal Newborn Hearing Screening Act*

---

**AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN JEUDI OÙ SERONT ABORDÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS**

**PROPOSITIONS**

M<sup>me</sup> STEFANSON — Équité fiscale pour les Manitobains

6. Attendu :

qu'une structure fiscale juste, transparente et responsable constitue un des piliers de notre système démocratique;

que les contribuables devraient pouvoir exercer leurs droits, comprendre leurs responsabilités et tenir les instances publiques responsables de la gestion des fonds publics;

que le gouvernement fédéral a présenté une Charte des droits du contribuable qui établit les droits des contribuables et qui simplifie l'impôt des particuliers et rend le processus plus transparent;

que l'établissement d'une telle charte permettrait aux contribuables de comprendre leurs droits, notamment en matière d'appel en cas de désaccord;

que la Colombie-Britannique a aussi présenté le Code d'équité et de service des contribuables de la Colombie-Britannique;

que ce code fait en sorte que les contribuables sont conscients de leurs droits lorsqu'ils sont en contact avec le ministère des Finances et ses employés, qu'il établit les normes et les comportements auxquels ils peuvent s'attendre de la part du personnel du ministère et qu'il indique comment faire par de ses inquiétudes;

que l'exemple de la Colombie-Britannique illustre à quel point se doter d'une charte des droits du contribuable comporte des avantages bien supérieurs aux coûts et au fardeau administratif qu'encourt le gouvernement;

que sur la base de ces renseignements, les Manitobains auraient avantage à se doter d'une pareille charte des droits du contribuable et qu'ils seraient par conséquent plus disposés à payer leurs impôts et de se conformer aux règles,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba envisage de mettre en place une charte des droits du contribuable ou un code d'équité fiscale dont bénéficieraient tous les Manitobains.

---